



Surendettement depuis maintenant 84 mois

Par **alzas lucie**, le **14/06/2018** à **10:32**

Bonjour,

Cela fait maintenant 84 mois que j'ai déposé un dossier de surendettement. Je suis passé au tribunal d'instance pour contester le plan qu'il me proposait : un paiement de 95 €/mois avec des mesures imposées ou recommandées par la commission de surendettement.

Suite à cette contestation, le tribunal d'instance ne m'a pas donné satisfaction. J'ai donc fait appel auprès du tribunal de grande instance et cela fait maintenant 3-4 mois que je n'ai plus de nouvelles de leur part. Est-ce qu'après 84 mois d'inscription auprès de la Banque de France (maximum d'inscription) pour un surendettement ma dette est effacée ou non ?

J'attends vos conseils ou réponses.

Merci.

Par **youris**, le **14/06/2018** à **20:15**

bonjour,

en principe un appel se fait devant la cour d'appel et non devant le tgi.

que ce soit devant le TGI OU la cour d'appel, vous devez avoir un avocat qui est payé pour répondre à vos questions.

si vous n'avez pas accepté votre plan de surendettement, il n'y a pas de plan de surendettement.

il appartient à l'organisme de crédit de demander votre désinscription dans un fichier de la banque de France.

vous devez donc demander à cet organisme votre désinscription.

salutations

Par **Visiteur**, le **14/06/2018** à **21:03**

Bsr

Notre pays aide les gens en difficulté, mais il y a des règles. Vous auriez dû accepter l'échéancier.